

RAPPORT D'INFORMATION

8

Loi sur le tabac

Rapport numéro : LT 07.08.1



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis de non-respect, les constats d'infraction ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006 01/04/2005 au 31/03/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007	
Par la ligne téléphonique 1 877 416-8222						
Demandes de renseignements	11 428		8 376		16 233	
Sujets traités ¹	13 546		12 852		19 492	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	1 241		990		2 027	
Par courriel : loi-tabac@msss.gouv.qc.ca						
Demandes de renseignements	426		386		582	
Sujets traités ¹	429		386		585	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	33		123		67	

PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006 01/04/2005 au 31/03/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	679	21,4%	0	0,0%	679	19,9%
Milieus de travail	665	20,9%	480	27,4%	748	21,9%
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	232	7,3%	244	13,9%	248	7,3%
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées.	205	6,4%	103	5,9%	217	6,4%
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	199	6,2%	45	2,6%	203	6,0%
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	133	4,2%	78	4,4%	136	4,0%
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	44	1,4%	15	0,8%	45	1,3%
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	28	0,9%	0	0,0%	28	0,8%
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	19	0,6%	18	1,0%	22	0,6%
Tentes et chapiteaux	2	0,1%	0	0,0%	2	0,1%
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	761	24,0%	580	33,1%	838	24,6%
Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac	2 967	93,4%	1 563	89,1%	3 166	92,9%
Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	208	6,6%	192	10,9%	242	7,1%
Total des plaintes reçues	3 175	100%	1 755	100%	3 408	100%

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/

Santé
et Services sociaux
Québec

VISITES D'INSPECTION

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006 01/04/2005 au 31/03/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	3 044	39,5%	101	0,9%	3 044	37,7%
Milieux de travail	732	9,5%	864	7,8%	758	9,4%
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	718	9,3%	833	7,5%	727	9,0%
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	305	4,0%	99	0,9%	307	3,8%
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	298	3,9%	115	1,0%	309	3,8%
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	202	2,6%	194	1,8%	206	2,6%
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	183	2,4%	14	0,1%	259	3,2%
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	39	0,5%	21	0,2%	42	0,5%
Tentes, chapiteaux	4	0,0%	0	0,0%	4	0,0%
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	881	11,4%	1 182	10,7%	990	12,3%
Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac	6 406	83,1%	3 423	30,9%	6 646	82,3%
Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac	1 302	16,9%	7 663	69,1%	1 432	17,7%
Total des visites d'inspection	7 708	100%	11 086	100%	8 078	100%

AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006 01/04/2005 au 31/03/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	257	18,2%	52	1,5%	257	17,1%
Milieux de travail	180	12,8%	230	6,7%	191	12,7%
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	175	12,4%	16	0,5%	176	11,7%
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	97	6,9%	340	9,9%	103	6,8%
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	79	5,6%	39	1,1%	81	5,4%
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	49	3,5%	4	0,1%	49	3,2%
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	18	1,3%	39	1,1%	20	1,3%
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	17	1,2%	7	0,2%	17	1,1%
Tentes, chapiteaux	3	0,2%	0	0,0%	3	0,2%
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	223	15,8%	721	21,1%	263	17,5%
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	1 098	77,9%	1 448	42,2%	1 160	77,0%
Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac	312	22,1%	1 982	57,8%	347	23,0%
Total des avis émis aux exploitants	1 410	100%	3 430	100%	1 507	100%

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006 01/04/2005 au 31/03/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	641	45,5%	786	22,9%	676	44,9%
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	319	22,6%	387	11,3%	341	22,6%
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumeurs)	61	4,3%	256	7,4%	66	4,4%
Autres	77	5,5%	19	0,6%	77	5,1%
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	1 098	77,9%	1 448	42,2%	1 160	77,0%
A vendu du tabac à un mineur	123	8,7%	1 586	46,2%	130	8,6%
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	109	7,7%	396	11,6%	135	9,0%
Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac	232	16,4%	1 982	57,8%	265	17,6%
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	80	5,7%	0	0%	82	5,4%
Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac	80	5,7%	0	0%	82	5,4%
Total des avis émis aux exploitants	1 410	100%	3 430	100%	1 507	100%

CONSTATS D'INFRACTION
RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU³

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006 01/04/2005 au 31/03/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	224	42,6%	0	0,0%	224	42,0%
Milieus de travail	105	20,0%	126	19,7%	107	20,1%
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	37	7,0%	9	1,4%	37	6,9%
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	17	3,2%	15	2,4%	17	3,2%
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	14	2,7%	152	23,8%	14	2,6%
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	11	2,1%	1	0,1%	11	2,1%
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	10	1,9%	18	2,8%	11	2,1%
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	1	0,2%	0	0,0%	1	0,2%
Tentes et chapiteaux	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	76	14,4%	133	20,9%	79	14,8%
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	495	94,1%	454	71,1%	501	94,0%
Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	31	5,9%	184	28,9%	32	6,0%
Total des constats émis aux exploitants	526	100%	638	100%	533	100%

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION³

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006 01/04/2005 au 31/03/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007	
	A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	464 ⁴	88,2%	303	47,5%	470 ⁴
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	26	4,9%	44	6,9%	26	4,9%
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumoirs)	5	1,0%	107	16,8%	5	0,9%
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	495	94,1%	454	71,2%	501	94,0%
A vendu du tabac à un mineur	21	4,0%	171	26,8%	21	3,9%
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	2	0,4%	5	0,8%	2	0,4%
Autres	1	0,2%	0	0,0%	1	0,2%
Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac	24	4,6%	176	27,6%	24	4,5%
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	7	1,3%	8	1,2%	8	1,5%
Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac	7	1,3%	8	1,2%	8	1,5%
Total des constats émis aux exploitants	526	100%	638	100%	533	100%

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION^{5,6}

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2005-2006 01/04/2005 au 31/03/2006		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007	
	A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	212	40,5%	252	98,8%	223
A vendu du tabac à un mineur	45	8,6%	0	0,0%	45	8,4%
A entravé le travail d'un inspecteur	9	1,7%	2	0,8%	10	1,9%
A fumé à l'extérieur des lieux visés aux parag. 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	257	49,0%	0	0,0%	257	47,9%
Autre	1	0,2%	1	0,4%	1	0,2%
Total des constats émis aux individus	524	100%	255	100%	536	100%

INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS
RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC

	Nombre de vérifications de conformité (1 ^{re} visite)	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non conforme à la loi)		Nombre d'avis de non-respect émis	Nombre de vérifications de conformité (2 ^e visite)	Nombre de constats d'infraction	Nombre de suspensions de permis
Année financière 2006-2007 (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	276	186	67,4%	90	32,6%	90	248	66	1
Année financière 2005-2006 (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	4 469	3 018	67,5%	1 451	32,5%	1 451	712	171	1
Année financière 2004-2005 (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 298	3 170	73,8%	1 128	26,2%	1 128	689	184	-
Année financière 2003-2004 (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7%	292	26,3%	292	-	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. Avant le 31 mai 2006, seuls les immeubles de plus de 12 unités de logement étaient visés par la loi.

3. Comprend les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac et émis par les inspecteurs ministériels seulement.

4. Ce nombre inclut 9 cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres.

5. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

6. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).

© Gouvernement du Québec, 2007

Pour obtenir des renseignements concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le Service de lutte contre le tabagisme au 1 877 416-8222 ou au (418) 646-9334 (région de Québec).